

Fiche de synthèse à l'intention des experts constitutionnalistes

Titre du document analysé : Constitution de la Confédération du Québec

Version : pré-référendaire, complète (2025)

Objet : Présentation stratégique, critique et technique des grandes lignes, innovations, articulations juridiques et implications institutionnelles du projet constitutionnel.

Version complète :

https://creationslmc.com/docs/Constitution_de_la_Confederation_du_Quebec.pdf

Version vulgarisée :

https://creationslmc.com/docs/Constitution_de_la_Confederation_du_Quebec-vulgarisee.pdf

Synthèse :

https://creationslmc.com/docs/Constitution-Fiche_de_synthese.pdf

Plan d'escalade en 10 étapes vers l'indépendance :

https://creationslmc.com/docs/plan_escalade_independance_quebec.pdf

Proposé par Louis-Martin Carrière

Juillet 2025

1. Principes fondateurs

- Souveraineté populaire intégrale : Le pouvoir appartient directement au peuple, non aux élus. Démocratie directe renforcée par initiatives populaires, référendums contraignants, droit de révocation d'élus et veto populaire permanent.
- Structure confédérale indivisible : Le Québec est une république confédérale composée de cantons largement autonomes, incluant des cantons autochtones démocratiquement autogérés. Le territoire est indivisible.
- Langue française obligatoire : Le français est la seule langue officielle, garantissant la cohésion linguistique nationale. Les langues autochtones peuvent être reconnues localement à l'échelle cantonale.
- Neutralité globale : Le Québec indépendant adopte une posture de neutralité militaire, diplomatique, technologique, écologique et numérique, inspirée du modèle suisse.

2. Structure des pouvoirs

- Législatif : Assemblée nationale élue à la proportionnelle. Coexistence d'initiatives populaires et d'assemblées citoyennes cantonales ou tirées au sort à fonction consultative ou de blocage référendaire.
- Exécutif : Président élu, Conseil d'État exécutif collégial, responsable devant la nation et révocable. Non-concentration des pouvoirs.
- Judiciaire : Séparation stricte. Cour constitutionnelle confédérale indépendante. Accès citoyen direct. Nomination transparente et reddition de comptes obligatoire.

3. Innovations constitutionnelles

- Contrôle citoyen constant : Toute loi peut être annulée par pétition populaire + référendum. Droit permanent de veto citoyen. Assemblées citoyennes consultatives et référendaires.
- ONIP (Office national d'intégrité publique) : Instance indépendante de lutte contre la corruption dotée de pouvoirs contraignants sur toutes les institutions.
- Service civil universel encouragé : Tous les jeunes adultes sont invités à effectuer un service civil de 6 mois dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la sécurité ou du soutien social. Non militaire et non obligatoire.
- Milices cantonales confédérées : Corps de défense civile organisé localement, non professionnel, en soutien à la souveraineté territoriale. Inspiré des modèles suisse et scandinave.
- Numérisation souveraine : Données personnelles protégées constitutionnellement. Infrastructures numériques publiques prioritaires. Interdiction des plateformes étrangères qui ne respectent pas les normes québécoises.

4. Sources d'inspiration comparée

- Suisse : Confédération, démocratie directe, neutralité militaire.
- Scandinavie : Défense civile par milices locales, service civil non militaire.
- France : Accès universel aux services publics, laïcité stricte, droits sociaux constitutionnalisés.
- Danemark : Intégration active des immigrants via contrat social et francisation obligatoire.

5. Droits fondamentaux et garanties

- Santé, éducation, logement, accès à Internet, culture : constitutionnalisés comme services publics garantis.
- Droit à l'avortement : expressément reconnu et protégé par la Constitution.
- Francisation obligatoire : pour tout nouveau citoyen ou résident de longue durée.
- Droits intergénérationnels : écologie, souveraineté numérique, gestion des ressources inscrits comme obligations de l'État.
- Démocratie directe : reconnue comme droit fondamental du citoyen.
- Vie privée numérique : droit à l'anonymat, à l'effacement, à la souveraineté des données.

6. Bloc d'intangibilité

Certains principes sont explicitement protégés contre toute réforme, même par référendum :

- Souveraineté populaire
- Démocratie directe
- Langue française comme langue unique officielle
- Structure confédérale et indivisibilité du territoire
- Droit civil enrichi (refus de la common law)
- Laïcité de l'État
- Référendum obligatoire pour toute révision constitutionnelle

7. Dispositifs de révision constitutionnelle

- Révision possible par initiative populaire ou 2/3 de l'Assemblée nationale.
- Référendum obligatoire, contraignant, précédé d'un avis de la Cour constitutionnelle.
- Certaines réformes nécessitent une double majorité : peuple + cantons.
- Un tiers des cantons peut exercer un droit de veto sur une révision.

8. Zones de friction ou vigilance (à discuter)

- Statut international des cantons autochtones (risque d'ambiguïté juridique à l'ONU).
- Blocage parlementaire potentiel dû à la démocratie directe extensive.
- Faible pouvoir central : risque de tensions inter-cantoniales sur des enjeux d'intérêt commun.
- Rejet explicite du multiculturalisme canadien : à défendre juridiquement en cas de litige international.
- Gestion de la transition numérique souveraine face aux GAFAM.
- Risque de sabotage administratif par des agents de l'ancien régime.

Conclusion stratégique

- Cette constitution propose un modèle de rupture nette avec le cadre canadien. Elle est cohérente, systémique, juridiquement articulée, appuyée par des lois organiques déjà rédigées. Le recours massif à la démocratie directe et à la souveraineté cantonale place le citoyen au cœur du système. Elle exige cependant une pédagogie forte, une culture politique adulte, une fonction publique loyale, et une légitimité référendaire solide pour assurer sa mise en œuvre paisible.
- Document destiné à une lecture experte, à des fins de présentation politique, de validation citoyenne ou de dépôt constituant.

Document conçu pour une première lecture experte et stratégique, avant proposition d'amendements techniques.